



Montpellier, le 21/01/22

## Section CARSAT-LR

29 cours Gambetta

34068 MONTPELLIER CEDEX 2

Site internet : [www.focarsatlr.fr](http://www.focarsatlr.fr)

### LA LUTTE CONTINUE !!

Depuis le 22/11/2021, la section F.O. Carsat LR défend vos conditions, la grève illimitée a permis de mettre le focus sur certains services en souffrance, et par un manque de reconnaissance.

Les actions continuent sur un plan national :

➤ **Grève du 27 Janvier 2022, les agents de Sécurité sociale ont toutes les raisons de participer à la grève interprofessionnelle pour l'augmentation générale des salaires à l'appel des Confédérations et Organisations nationales F.O., CGT, FSU, Solidaires et des Organisations de jeunesse FIDEL, MNL, UNEF, UNL.**

#### **DÉCLARATION à LA Réunion Paritaire Nationale DU 18 JANVIER 2022**

Le 13 décembre 2021, des dizaines de milliers d'agents de tous les organismes ont fait grève à l'appel de toutes les Fédérations syndicales pour l'augmentation significative de la valeur du point.

Depuis, malgré les conditions difficiles pour communiquer avec le personnel, plus de 25000 agents en signant la pétition interfédérale ont manifesté leur volonté de voir cette revendication satisfaite.

Aujourd'hui, une nouvelle fois un grand nombre d'agents seront en grève à l'appel de toutes les Fédérations pour exiger la satisfaction de cette revendication.

Le Ministère, au lieu de répondre à la demande unanime de toutes les Fédérations et du personnel en ouvrant une négociation portant sur l'augmentation de la valeur du point, a décidé de proposer une mesure uniquement pour les bas salaires.

Or, cette mesure ne concernerait que 21 % du personnel, compte tenu que le Ministre VERAN a décrété arbitrairement que tous les agents qui avaient une rémunération supérieure à 15 % au-dessus du Smic seraient exclus.

Ainsi, avec cette décision 79 % du personnel ne bénéficieraient d'aucune augmentation !

Au nom de quoi ? Est-ce que le Ministre et le COMEX considèrent qu'à partir de 1844 € bruts, c'est-à-dire environ 1440 € nets, un salarié peut vivre décemment ?

F.O. ne peut accepter cette position d'autant plus que nous sommes dans une situation où dans la dernière période le CAC 40 abattu records sur records et certaines sociétés annoncent des milliards et des milliards de bénéfices.

Par ailleurs, nous rappelons une nouvelle fois que depuis 2010 la valeur du point n'a été augmentée qu'une seule fois de 0,50 % en 2017 alors que dans le même temps les prix ont augmenté de plus de 14 % et le SMIC de 16 %.

C'est pourquoi F.O. demande au COMEX/UCANSS de retourner au Ministère afin qu'une véritable enveloppe budgétaire soit débloquée permettant de véritables négociations pour l'augmentation de la valeur du point

➤ **Grève nationale du 01/02/22 des salariés du Social et du médico-social à l'appel de plusieurs syndicats et de l'ANAS (association nationale des assistants sociaux) : en 1 ère ligne depuis le début de la crise sanitaire, ils sont les oubliés du Ségur de la santé, de la prime COVID 19, de la prime de tutorat alors qu'ils accueillent des étudiants se préparant à un diplôme d'état et de la classification ....**

Et pourtant le service social a continué d'accueillir physiquement les plus fragiles et n'a cessé de développer ses compétences, de s'adapter à de nouveau public, d'acquérir des connaissances législatives.

Tous ensemble pour faire reconnaître l'évolution de nos métiers, les préavis couvrent l'ensemble des agents de la Carsat qui se reconnaîtront dans ces mots d'ordre ou / et qui souhaiteraient tout simplement être solidaires.

Les élu(e)s Force Ouvrière

**Notre syndicat est à votre écoute, contactez vos élus**

CSE : Fabienne FORT 2819008 – Gilles GROUSSET 2809710 - Pierre-Yves HERVET 2809309 – Sandrine MORENO 2809485

- Ali MAKRANI 2809484 - Sophie CWICK 2809448 - Jean-Pierre BARTOLI 2809286

Déléguée syndicale F.O.F.E.C. : Fabienne FORT - Délégué syndical S.N.F.O.C.O.S. : Jean-Pierre BARTOLI